

ASSEMBLÉE DU 2012-05-07

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 7 mai 2012, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant trois (3) demandes de dérogations mineures pour: le 87 rue McConnery, le 21 rue Du Lac et 2 terrains vacants rue King (Projet entrepôt M. Hubert)

Aucune personne ne s'est présentée à l'assemblée concernant ces trois (3) dérogations mineures.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers Jacques Cadieux, Bruno Robitaille, Louis-André Hubert et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e Maryse St-Pierre, greffière et le directeur général Daniel Mayrand.

RÉSOLUTION NO 2012-05-066 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Louis-André Hubert et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en retirant l'item suivant :

6.2 Avis de motion – Modification du règlement de zonage no 881 pour ajouter des usages à la zone C-066.

ET

en ajoutant les items suivants:

8.2 Pour conclure un contrat de service pour les préposés aux animaux;

8.3 Pour renouveler le contrat d'exploitation du restaurant du centre des loisirs;

ASSEMBLÉE DU 2012-05-07

- 10.1 Pour appuyer le projet «Ressource Terrain» pour les clubs de véhicules hors route (ci-après nommé VHR) de la Vallée-de-la-Gatineau;
- 11.3 Pour demander une assistance financière à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (ci-après nommée la CRÉO) pour le Festival d'été de Maniwaki, édition 2012.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-05-067 Adoption du procès-verbal du 16 avril 2012.

Il est proposé par le conseiller Bruno Robitaille, appuyé par le conseiller Louis-André Hubert et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 16 avril 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE

PAROLE AU PUBLIC,

Monsieur Daniel Bernatchez est présent à l'assemblée et il veut faire un suivi de sa demande concernant le projet du parc de rouli-roulant, suite à sa visite au conseil il y a environ un mois et demi.

Le conseiller Rémi Fortin était maire suppléant au moment de la visite de Monsieur Bernatchez. Celui-ci explique au conseil qu'il avait répondu que le projet était à l'étude et que la Ville avait l'intention de relocaliser le parc de rouli-roulant près de l'aréna. Puisque nous n'avions plus de directeur des loisirs, le projet était en suspens. Rien n'avait été décidé concernant ce projet.

Le maire demande au directeur général si un suivi a été fait depuis le départ du directeur des loisirs et il demande si le projet sera bientôt réalisé. Le directeur général répond que le projet est en voie de se réaliser. Il explique que Monsieur Bernatchez devait fournir des noms à la Ville de gens intéressés à siéger sur un comité.

Monsieur Bernatchez explique qu'il n'a pas fourni de nom et qu'il croyait qu'il devait rencontrer le directeur général afin de discuter du projet. Cependant, il a discuté avec des gens qui peuvent siéger sur un comité.

Le maire demande à Monsieur Bernatchez d'expliquer la teneur de sa demande.

Monsieur Bernatchez explique que lors de sa première visite, il voulait savoir si le parc de rouli-roulant serait reconstruit. À ce moment, on lui a répondu qu'il avait un budget d'alloué pour le projet, mais que le départ du directeur des loisirs avait rendu difficile la réalisation du projet pour cette année. Cependant, puisqu'il possédait de bonnes idées, on lui a demandé d'envoyer une lettre concernant ses intentions pour ce projet. Tel que demandé, il a alors fait parvenir une lettre confirmant ses intentions. Il est présent à l'assemblée de

ASSEMBLÉE DU 2012-05-07

conseil d'aujourd'hui avec l'intention de faire une mise à jour suite à sa visite antérieure.

Le maire lui demande s'il a de bonnes propositions concernant le parc. Monsieur Bernatchez explique qu'il a un projet réalisable en deux ans, avec des ressources qui sont fiables et sans exagération.

Le maire lui demande s'il a une idée du coût de son projet. Monsieur Bernatchez répond qu'il n'a pas fait de budget. Il donne des spécifications sur les matériaux qu'il compte utiliser. Il croit que son projet correspondrait au montant alloué au budget de la ville.

Le directeur général mentionne que le budget est de 30 000 dollars pour ce projet. Le budget comporte une portion allouée au recouvrement d'asphalte. Cette année, nous avons l'intention de faire l'asphalte et d'installer nos modules portatifs que nous possédons présentement.

Monsieur Bernatchez explique que nos modules ne sont pas sécuritaires, qu'ils ont été achetés trop rapidement sans évaluer les besoins. Il propose de construire de nouveaux modules cette année et de les installer à l'aréna. Pour l'année prochaine, on pourrait choisir l'endroit ou localiser le parc et faire l'asphalte. Nous pourrions utiliser les modules construits cette année et les installer. Les modules coûteraient moins de 15 000\$, ce qui permettrait de sauver de l'argent pour cette année. Monsieur Bernatchez propose aussi d'aller chercher des soumissions pour le bois.

Le maire lui répond que cela fait partie des procédures faites par la Ville.

Le conseiller Bruno Robitaille demande combien de temps il faut pour monter ces modules.

Monsieur Bernatchez lui répond que cela prend environ de trois semaines à un mois. De plus, il propose de construire les modules bénévolement avec d'autres personnes.

Le maire demande au directeur général de vérifier les ressources avec lesquelles nous pourrions travailler avec Monsieur Bernatchez pour que cela soit fait le plus rapidement possible.

Le directeur général indique qu'il va contacter Monsieur Bernatchez ce mercredi.

RÉSOLUTION NO 2012-05-068 Pour adopter le règlement no 929 intitulé: "Règlement sur l'utilisation de l'eau potable".

CONSIDÉRANT QUE la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (ci-après nommé MAMROT) impose aux municipalités de faire

ASSEMBLÉE DU 2012-05-07

adopter une réglementation sur l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU' une réglementation sur l'utilisation de l'eau potable permettra d'établir les normes d'utilisation et permettra de préserver la qualité et la quantité de ressources en eau;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le règlement no 929 intitulé: "Règlement sur l'utilisation de l'eau potable".

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-05-069 Pour autoriser la signature de l'entente concernant l'allocation de véhicule de Luc Guérette, préposé à l'entretien des bâtiments.

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le maire, Robert Coulombe et le directeur général, Daniel Mayrand à signer l'entente concernant l'allocation de véhicule de Luc Guérette, préposé à l'entretien des bâtiments. Ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite et elle est en vigueur du 7 mai 2012 au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-05-070 Pour conclure un contrat de service pour les préposés aux animaux.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques Gorman a démissionné comme préposé aux animaux de la Ville de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Charette accepte de remplacer Monsieur Gorman;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2010-12-237 mentionne que Monsieur Charles Aumond remplace Monsieur Paul Latourelle à titre de préposé aux animaux;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mettre à jour le contrat existant, notamment puisque plusieurs clauses sont maintenant désuètes;

ASSEMBLÉE DU 2012-05-07

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accepter que Monsieur Éric Charette remplace Monsieur Jacques Gorman à titre de préposé aux animaux

QUE

le contrat déjà existant avec la Ville de Maniwaki pour les préposés aux animaux soit remplacé par le nouveau contrat de service;

QUE

le maire Robert Coulombe et la greffière Me Maryse St-Pierre soient autorisés à signer le nouveau contrat de service pour les préposés aux animaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-05-071 Pour renouveler le contrat d'exploitation du restaurant du centre des loisirs.

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'exploitation du restaurant du centre des loisirs, étant actuellement accordé à Madame Rachel Riel, se termine le 14 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE le contrat permet au locateur de renouveler le bail pour une année additionnelle, et ce, aux mêmes conditions que le bail actuel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki désire utiliser cette option de renouvellement et renouveler le contrat pour une année additionnelle aux mêmes conditions que le bail actuel;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents de renouveler le contrat d'exploitation du restaurant du centre des loisirs avec Madame Rachel Riel, pour une année additionnelle, aux mêmes conditions que le contrat actuel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-05-072 Pour appuyer le projet «Ressource Terrain» pour les clubs de véhicules hors route (ci-après nommé VHR) de la Vallée-de-la-Gatineau.

ASSEMBLÉE DU 2012-05-07

CONSIDÉRANT QUE le projet «Ressource Terrain» pour les clubs VHR de la Vallée-de-la-Gatineau consiste à embaucher une personne pour fournir un support technique terrain aux deux clubs VHR de la Vallée-de-la-Gatineau, étant le Club Quad Vallée-de-la-Gatineau et le Club de motoneige Les Ours Blancs;

CONSIDÉRANT QUE les activités relatives aux véhicules hors route génèrent des retombées économiques dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki croit que ce projet permettra d'assurer la prospérité des clubs VHR de la Vallée-de-la-Gatineau et ainsi permettre de conserver les retombées économiques relatives aux activités de ces clubs;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'appuyer le projet «Ressource Terrain» pour les clubs VHR de la Vallée-de-la-Gatineau. Une contribution financière de cinq cents dollars (500\$) par an sera versée pour les trois (3) prochaines années pour les deux clubs VHR de la Vallée-de-la-Gatineau, conditionnellement à ce que le projet «Ressource Terrain» se concrétise.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-05-073 Pour demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise un souper des bénévoles, le 7 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander un permis d'alcool;

POUR CES MOTIFS;

il est proposé par le conseiller Bruno Robitaille, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

la Ville de Maniwaki fasse une demande de permis d'alcool pour le souper des bénévoles, le tout tel que décrit sur le formulaire joint à la présente résolution

ASSEMBLÉE DU 2012-05-07

QUE

le directeur général soit et est autorisé à signer la demande;

ET QUE

le service des finances soit et est autorisé à émettre un chèque de 41.00\$ au nom de la RACJQ pour le permis d'alcool.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-05-074 Pour autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente entre le Ministère de la Famille et des aînés (ci-après nommé MFA) et la Ville de Maniwaki concernant le programme "Municipalité Amie des Aînés" (ci-après nommée MADA).

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2012-02-016 ne donne pas l'autorisation au directeur général de signer le protocole d'entente entre le MFA et la Ville de Maniwaki concernant le programme MADA;

CONSIDÉRANT QUE selon les exigences du programme MADA il y a lieu de nommer une personne mandataire déléguée pour s'acquitter de cette tâche;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise le directeur général à signer le protocole d'entente entre le MFA et la Ville de Maniwaki concernant le programme MADA.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-05-075 Pour demander une assistance financière à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (ci-après nommée la CRÉO) pour le Festival d'été de Maniwaki, édition 2012.

CONSIDÉRANT QUE la sixième édition du Festival d'été de Maniwaki se déroulera du 12 au 15 juillet 2012;

ASSEMBLÉE DU 2012-05-07

CONSIDÉRANT QUE cet évènement requiert du financement afin d'assurer la tenue de l'évènement;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander une assistance financière à la CRÉO pour obtenir du financement;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur général Daniel Mayrand, à faire une demande d'assistance financière à la CRÉO et d'autoriser le maire Robert Coulombe ainsi que le directeur général Daniel Mayrand à signer toute documentation ou entente relative à cette demande.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS,

Madame Sylvie Dejouy, journaliste, est présente et elle demande quel est le rôle des préposés aux animaux?

Le maire lui répond que leur mandat est de capturer les chats et les chiens errants, les emmener en fourrière ainsi que de ramasser les animaux morts.

RÉSOLUTION NO 2012-05-076 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h25.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

M^c Maryse St-Pierre, greffière